

CONCOURS RETRAITE DES LEADERS ÉMERGENTS 2025 AUX BAHAMAS

Règlements officiels

1. Admissibilité

Le **Concours Retraite des Leaders émergents 2025 aux Bahamas** (le « Concours ») est uniquement destiné aux Ambassadrices de Marque et aux Ambassadeurs de Marque qui sont résidents légaux du Canada, du Mexique et des États-Unis (incluant le District of Columbia et Puerto Rico) qui ont atteint l'âge légal de majorité, dans leur juridiction de résidence, au moment de leur participation au Concours. Ce concours ne sera pas valide là où la loi l'interdit. Les employés du commanditaire, ainsi que leur famille immédiate et les membres de leur foyer ne sont pas admissibles et ne peuvent pas prendre part au présent Concours. Ce Concours est assujéti à toutes les lois et règlements applicables au niveau fédéral, provincial, territorial et municipal. La participation constitue l'acceptation totale et inconditionnelle de chacun des participants d'être tenu légalement de se conformer entièrement aux présents Règlements officiels et aux décisions du Commanditaire, qui seront définitives et exécutoires (sans aucun droit d'appel), concernant toutes les questions relatives au présent Concours, et ce, dans toute la mesure permise par la loi. Le fait de remporter un prix est subordonné au respect de toutes les exigences stipulées aux présentes.

2. Commanditaire

États-Unis : Plexus Worldwide, LLC, 9145 E. Pima Center Parkway, Scottsdale, AZ 85258

Canada : Plexus Canada, LP, 6500, Autoroute Transcanadienne, Bureau 400, Pointe-Claire, Québec H9R 0A5, Canada.

Mexique : Plexus Worldwide México, S. de R.L. de C.V., Ave. Jorge Alvarez del Castillo 1082-1, Mezquitán Country, Guadalajara, Jalisco, C.P. 44620, MEXICO

3. Durée

Le Concours débute le 1^{er} septembre 2024 à minuit, Heure de l'Est des États-Unis et prendra fin le 31 décembre 2024 à 23 h 59, Heure de l'Est des États-Unis (la « **Période du Concours** »). Le Commanditaire sera l'entité responsable de faire respecter les dates et heures relatives au bon déroulement du présent Concours.

4. Comment se qualifier

Afin de se qualifier pour recevoir des prix dans le cadre du Concours, les Ambassadrices de Marque et les Ambassadeurs de Marque doivent :

- i) Être qualifié pour recevoir des commissions¹ pendant les mois où ils accumulent des crédits;
- ii) Inscrire un minimum de 3 nouvelles Clientes VIP de Niveau 1 ou 3 nouveaux Clients VIP qualifiés de Niveau 1, qui placent chacun une commande initiale d'au moins 100 VP pendant la Période du Concours;
- iii) Avoir en main un passeport valide pour voyager aux Bahamas. (Les participants résidant au Mexique doivent également détenir un visa pour entrer sur le territoire des États-Unis). Le passeport doit être valide au moins 6 mois après la date de fin de la croisière, et doit donc être valide au moins jusqu'au 28 août 2025.

5. Comment mériter des crédits

Il y a 3 façons de se mériter des crédits permettant de remporter des prix du Concours Retraite Leaders émergents 2025 aux Bahamas :

1. CRÉDITS D'INSCRIPTION

Niveau 1 : Chaque Cliente au détail de Niveau 1, Client au détail de Niveau 1, Cliente VIP de Niveau 1 et Client VIP de Niveau 1 que vous inscrivez entre le 1^{er} septembre 2024 et le 31 décembre 2024, et qui passent des commandes combinées totalisant 100 à 149 VP au cours de leur premier mois d'inscription, avant tous rabais, taxes et frais de livraison, vous méritera **20 Crédits d'inscription**. Chaque Cliente au détail de Niveau 1, Client au détail de Niveau 1, Cliente VIP de Niveau 1 et Client VIP de Niveau 1 que vous inscrivez entre les mêmes dates, et qui passent des commandes combinées totalisant 100 à 149 VP au cours de leur premier mois d'inscription, avant tous rabais, taxes et frais de livraison, vous méritera **50 Crédits d'inscription**.

¹ Être qualifié pour mériter des commissions se définit comme suit : i) avoir et maintenir en bonne et due forme une Adhésion annuelle Plexus; ii) compter au moins 100 VP (volume personnel) à la date de fin du cycle mensuel.

Niveau 2 : Chaque Cliente au détail de Niveau 2, Client au détail de Niveau 2, Cliente VIP de Niveau 2 et Client VIP de Niveau 2 qui s'inscrit entre les mêmes dates, et qui passent des commandes combinées totalisant 100 à 149 VP au cours de leur premier mois d'inscription, avant tous rabais, taxes et frais de livraison, vous méritera **10 Crédits d'inscription**. Chaque Cliente au détail de Niveau 2, Client au détail de Niveau 2, Cliente VIP de Niveau 2 et Client VIP de Niveau 2 qui s'inscrit entre les mêmes dates, et qui passent des commandes combinées totalisant 100 à 149 VP au cours de leur premier mois d'inscription, avant tous rabais, taxes et frais de livraison, vous méritera **20 Crédits d'inscription**.

Inscription	100-149 VP	150 VP+
Niveau 1	20 Crédits	50 Crédits
Niveau 2	10 Crédits	20 Crédits

2. CRÉDITS DE RÉTENTION

Niveau 1 : Vous vous mériterez **10 Crédits de rétention** pour chaque deuxième commande, ou commande subséquente mensuelle de souscription, ou pour chaque commande discrétionnaire, de 50 à 99 VP, passée par toute nouvelle Cliente au détail de Niveau 1, par tout nouveau Client au détail de Niveau 1, par toute nouvelle Cliente VIP de Niveau 1 ou par tout nouveau Client VIP de Niveau 1 que vous avez vous-même inscrit entre le 1^{er} juillet 2024 et le 30 novembre 2024.

Vous vous mériterez **20 Crédits de rétention** pour chaque deuxième commande, ou commande subséquente mensuelle de souscription, ou pour chaque commande discrétionnaire, de 100 à 149 VP, passée par toute nouvelle Cliente au détail de Niveau 1, par tout nouveau Client au détail de Niveau 1, par toute nouvelle Cliente VIP de Niveau 1 ou par tout nouveau Client VIP de Niveau 1 que vous avez vous-même inscrit entre le 1^{er} juillet 2024 et le 30 novembre 2024.

Vous vous mériterez **50 Crédits de rétention** pour chaque deuxième commande, ou commande subséquente mensuelle de souscription, ou pour chaque commande discrétionnaire, de 150 VP ou plus, passée par toute nouvelle Cliente au détail de Niveau 1, par tout nouveau Client au détail de Niveau 1, par toute nouvelle Cliente VIP de Niveau 1 ou par tout nouveau Client VIP de Niveau 1 que vous avez vous-même inscrit entre le 1^{er} juillet 2024 et le 30 novembre 2024.

Niveau 2 : Vous vous mériterez **5 Crédits de rétention** pour chaque deuxième commande, ou commande subséquente mensuelle de souscription, ou pour chaque commande discrétionnaire, de 50 à 99 VP, passée par toute nouvelle Cliente au détail de Niveau 2, par tout nouveau Client au détail de Niveau 2, par toute nouvelle Cliente VIP de Niveau 2 ou par tout nouveau Client VIP de Niveau 2 qui s'inscrit entre le 1^{er} juillet 2024 et le 30 novembre 2024.

Vous vous mériterez **10 Crédits de rétention** pour chaque deuxième commande, ou commande subséquente mensuelle de souscription, ou pour chaque commande discrétionnaire, de 100 à 149 VP ou plus, passée par toute nouvelle Cliente au détail de Niveau 2, par tout nouveau Client au détail de Niveau 2, par toute nouvelle Cliente VIP de Niveau 2 ou par tout nouveau Client VIP de Niveau 2 qui s'inscrit entre le 1^{er} juillet 2024 et le 30 novembre 2024.

Vous vous mériterez **20 Crédits de rétention** pour chaque deuxième commande, ou commande subséquente mensuelle de souscription, ou pour chaque commande discrétionnaire, de 150 VP ou plus, passée par toute nouvelle Cliente au détail de Niveau 2, par tout nouveau Client au détail de Niveau 2, par toute nouvelle Cliente VIP de Niveau 2 ou par tout nouveau Client VIP de Niveau 2 qui s'inscrit entre le 1^{er} juillet 2024 et le 30 novembre 2024.

Les commandes discrétionnaires qualifiées ou les commandes mensuelles de souscription peuvent être des commandes multiples avant tous rabais, taxes et frais de livraison.

Client fidélisé	50-99 VP	100-149 VP	150 VP+
Niveau 1	10 Crédits	20 Crédits	50 Crédits
Niveau 2	5 Crédits	10 Crédits	20 Crédits

3. CRÉDITS D'ATTEINTE DE RANG

ATTEINTE DE RANG PERSONNEL :

Vous vous mériterez des Crédits d'atteinte de rang personnel lorsque vous atteindrez de nouveau votre « rang de référence », ou que vous surpasserez ce rang personnel, qui est votre rang payé le plus élevé, entre le 1^{er} mai 2024 et le 31 août 2024. Vous ne pourrez mériter qu'une seule fois des Crédits d'atteinte de rang personnel en progressant à tout rang, ou en atteignant de nouveau un rang, pendant la Période du Concours. Vous ne mériterez pas de Crédits d'atteinte de rang personnel si vous atteignez deux fois le même rang au cours du Concours.

Rang	Crédits accordés
Argent	40
Argent Sénior	60
Or	80
Or Sénior	100
Rubis	120
Rubis Sénior	140
Émeraude	160
Saphir	180
Diamant	200

ATTEINTE DE RANG D'ÉQUIPE :

Vous vous mériterez des Crédits d'atteinte de rang d'équipe lorsqu'une Ambassadrice de Marque ou un lorsqu'un Ambassadeur de Marque de vos Niveaux 1 et 2, qui s'est inscrit à tout moment depuis la fondation de Plexus, atteindra de nouveau son « rang de référence », ou qu'il surpassera ce rang personnel, qui est son rang payé le plus élevé, entre le 1^{er} mai 2024 et le 31 août 2024. Vous ne pourrez mériter qu'une seule fois des Crédits d'atteinte de rang d'équipe lorsqu'une Ambassadrice de Marque ou lorsqu'un Ambassadeur de Marque de vos Niveaux 1 et 2 progressera à tout nouveau rang, ou atteindra de nouveau un rang, pendant la Période du Concours. Vous ne mériterez pas de Crédits d'atteinte de rang d'équipe s'ils atteignent deux fois le même rang au cours du Concours.

Rang	Niveau 1	Niveau 2
Argent	20	10
Argent Sénior	30	15
Or	40	20
Or Sénior	50	25
Rubis	60	30
Rubis Sénior	70	35
Émeraude	80	40
Saphir	90	45
Diamant	100	50

6. Paliers de prix:

1. **1 250 Crédits** : Invitation à la croisière de la Retraite des Leaders émergents 2025 aux Bahamas²
2. **1 500 Crédits** : Crédit de cabine d'une valeur de 100 USD³
3. **2 000 Crédits** : Crédit de cabine d'une valeur de 300 USD⁴
4. **2 500 Crédits** : Boîte-cadeau d'articles sélectionnés ⁵
5. **3 000 Crédits**: Virée de magasinage de 2 000 \$ USD chez Bloomingdales ⁶

Le voyage Retraite des Leaders émergents 2025 se tiendra du 24 au 28 février 2025, sur un bateau de croisière qui se rendra à Nassau, aux Bahamas. Les Ambassadrices de Marque et les Ambassadeurs de Marque, ainsi que leurs invités respectifs, seront responsables de procéder à leurs propres réservations en matière de transport aérien et de transport terrestre.

Pour cette croisière, Celebrity Cruises exige qu'il y ait au moins un adulte âgé de 21 ans dans chacune des cabines. Au moment d'embarquer à bord du navire, soit le gagnant de la croisière, soit son invité, doit avoir au moins 21 ans.

L'âge d'un participant à la croisière sera établi et vérifié selon l'âge de cette personne au jour même de l'embarquement. Aucun voyageur ne sera accepté à bord du bateau de croisière s'il n'est pas âgé d'au moins 21 ans, à moins qu'il soit accompagné d'une personne de plus de 21 ans voyageant dans la même cabine. Il n'est pas nécessaire que la personne âgée d'au moins 21 ans soit un parent ou un gardien. Dans le cadre de cette politique, les cabines communicantes seront considérées comme deux cabines séparées).

Veillez noter que Celebrity Cruises a adopté une politique indiquant que tout enfant voyageant sur le navire doit être âgé d'au moins 6 mois en date du 24 février 2025, c'est-à-dire à la date du départ de la croisière. Les enfants compteront comme l'invité officiel de l'Ambassadrice de Marque ou de l'Ambassadeur de Marque. Les bébés âgés de moins de 6 mois ne seront pas admis à embarquer sur le navire de croisière.

Celebrity Cruises a établi que, si vous êtes enceinte de 23 semaines et plus à tout moment de la durée de la croisière, il ne vous sera pas permis de monter à bord du bateau de croisière. Tous les voyageurs devront compléter un questionnaire sur leur santé au moment d'embarquer sur le navire et confirmer avoir bien pris connaissance de la politique du croisiériste en matière de grossesse.

Les Crédits de cabine mérités seront versés au compte de croisiériste de chacune des Ambassadrices de Marque qualifiées et de chacun des Ambassadeurs de Marque qualifiés pendant le période de la croisière.

Les premiers 1 333 Ambassadrices de Marque qualifiées ou Ambassadeurs de Marque qualifiés qui accumulent 1 250 Crédits recevront une Invitation à la croisière Retraite des Leaders émergents 2025 aux Bahamas. Dans l'éventualité où une Ambassadrice de Marque ou un Ambassadeur de Marque s'inscrit et confirme sa participation à la croisière, mais choisit entre-temps de ne pas prendre part au voyage, tous les prix de concours que cette personne aurait reçus pendant la croisière seraient automatiquement perdus en cas d'absence. Aucune alternative en argent comptant ne sera accordée. Les prix et la croisière sont non-transférables.

Les Ambassadrices de Marque et les Ambassadeurs de Marque qui ne pourront pas participer au voyage en raison de circonstances atténuantes devront soumettre une demande d'exception. Ces demandes seront examinées au cas-par-cas. Les circonstances atténuantes incluent un déploiement militaire, une grossesse, un décès dans la famille ou une maladie sévère. Les personnes à qui on aura consenti une exception recevront un montant total unique de 500 UDS.

Dans l'éventualité où une Ambassadrice de Marque ou un Ambassadeur de Marque ait accumulé les 1 250 Crédits requis pour recevoir l'Invitation à la croisière, mais que toutes les cabines sont déjà réservées, le nom de cette personne sera mis sur une liste d'attente pour

² Les 1 333 premiers Ambassadrices de Marque et Ambassadeurs de Marque qui accumulent 1 250 Crédits sont invités à prendre part à la Retraite des Leaders émergents 2025 aux Bahamas. L'invitation à la croisière comprend l'hébergement en cabine pour l'Ambassadrice de Marque ou l'Ambassadeur de Marque, et son invité, pour un séjour de 5 jours et 4 nuits sur le navire Celebrity Silhouette. Les Ambassadrices de Marque et les Ambassadeurs de Marque et leur invité, monteront à bord du bateau de croisière à Fort Lauderdale, Floride, le 24 février 2025 et se rendront à Key West et à Nassau, aux Bahamas. Le navire reviendra au port de Fort Lauderdale, Floride, le 28 février 2025 (VMD 1 200 USD). Toute Ambassadrice de Marque ou tout Ambassadeur de Marque ayant mérité ses 1 250 Crédits et qui n'aura pas reçu d'invitation à la croisière en raison de la pleine capacité du navire, recevra un montant de 500 USD, qui sera déposé dans son compte de commissions Plexus au plus tard le 1^{er} mars 2025. Ce versement sera désigné sous le terme « autres revenus ».

³ Des Crédits de cabine d'une valeur de 100 USD seront versés dans le compte de croisiériste des Ambassadrices de Marque et des Ambassadeurs de Marque concernés, pour utilisation à bord du navire de croisière. (VMD 100 USD)

⁴ Des Crédits de cabine d'une valeur de 300 USD seront versés dans le compte de croisiériste des Ambassadrices de Marque et des Ambassadeurs de Marque concernés, pour utilisation à bord du navire de croisière. (VMD 300 USD)

⁵ Boîte-cadeau d'articles sélectionnés qui sera déposée dans la cabine de l'Ambassadrice de Marque ou de l'Ambassadeur de Marque concerné pendant la croisière. (VMD 400 USD)

⁶ Les Ambassadrices de Marque et les Ambassadeurs de Marque qui auront accumulé 3 000 Crédits recevront une Virée de magasinage de 2 000 \$ USD chez Bloomingdales. La Virée de magasinage inclut la chambre d'hôtel pour l'Ambassadrice de Marque, ou l'Ambassadeur de Marque, et son invité, pour les deux nuits précédant le départ de la croisière, c'est-à-dire pour les 22 et 23 février 2025, une carte-cadeau Bloomingdales de 2 000 \$ USD, ainsi qu'une réception privée dans B Ocean Resort Fort Lauderdale Beach le 23 février 2025. (Virée de magasinage VMD 2 000 USD ; hôtel et réception privée VMD 400 USD par personne).

recevoir une invitation officielle au voyage, dans le cas où une cabine se libérerait. À la fin de la Période du Concours, si les personnes qui sont sur la liste d'attente après avoir mérité leurs 1 250 Crédits n'ont toujours pas reçu d'invitation à la croisière parce que le navire est déjà à pleine capacité, ces personnes recevront un montant de 500 UDS, qui sera déposé dans leur compte de commissions Plexus au plus tard le 1er mars 2025.

Tous les paiements complétés par carte de crédit par les Ambassadrices de Marque, les Ambassadeurs de Marque, les Clientes VIP et les Clients VIP devront être effectués en leur nom propre, et jamais au nom du recruteur ou de toute personne de la lignée ascendante. Tous retours, remboursements, annulations et paiements eCheck déclinés en lien avec l'achat d'un Ensemble de Bienvenue ne généreront pas de crédits. Les Ambassadrices de Marque et les Ambassadeurs de Marque dont le compte n'est pas en bonne et due forme, conformément aux Politiques et procédures de Plexus, ne seront pas admissibles à prendre part au présent Concours.

Les Parties libérées (telles que définies plus bas) ne seront en aucun cas tenues responsables, et n'acceptent aucune responsabilité de quelque nature que ce soit, pour toute demande de participation au Concours qui aurait été perdue, volée, retardée, illisible, endommagée, détournée, en retard ou détruite. À tout moment, toutes les participations au Concours pourraient faire l'objet d'une vérification. Le gagnant pourrait se voir demander la preuve (dans la forme acceptable pour l'Ambassadrice de Marque ou l'Ambassadeur de Marque – incluant, mais sans y être limité, une photo d'identification émise par un organisme gouvernemental) afin de s'assurer que telle Ambassadrice de Marque ou tel Ambassadeur de Marque est bien la personne associée à la participation sélectionnée.

Avis aux gagnants et acceptation du prix

Toutes les personnes s'étant qualifiées pour remporter un prix seront avisées par courriel hebdomadaire, à compter de la première semaine d'octobre 2024. L'incapacité de rejoindre un gagnant après des efforts raisonnables (tel que déterminé à la discrétion du commanditaire) pourrait avoir pour résultat la disqualification en regard du prix. Tout gagnant pourra renoncer à son droit de recevoir un prix. Aucun montant en argent comptant ne sera accordé en échange du prix. Le prix est non-transférable et incessible. Aucune substitution ne sera accordée, à moins qu'il en soit autrement stipulé aux présentes, et à l'unique discrétion du commanditaire. Le Commanditaire se réserve le droit de substituer le prix ou une composante de tel prix, pour toute raison que ce soit, avec un prix, ou une composante du prix, de valeur égale ou supérieure. Le gagnant est responsable de payer toutes taxes et frais applicables, dans sa juridiction, en lien avec la réception d'un prix. Le gagnant pourra devoir compléter un affidavit d'admissibilité, qui devra être retourné dans les 14 jours suivant la date de réception de la demande par le gagnant. En cas de refus ou oubli de signer et de retourner cet affidavit, ou libération du prix dans les 14 jours, ou en cas de non-conformité avec les conditions et modalités stipulées dans les présents Règlements officiels, le Commanditaire pourra, à son unique discrétion, déclarer la disqualification du gagnant et la perte de son droit en regard du prix. Excepté là où la loi l'interdit, la participation au présent Concours constitue le consentement du participant à que ce son nom et son identification soient utilisés dans tous médias, pour tous usages de nature commerciale ou promotionnelle, sans limitations et sans aucune compensation de quelque nature que ce soit.

Pour les États-Unis : Aux fins de production de votre déclaration de revenus annuels à l'IRS, la valeur de n'importe quelle récompense, prix ou offre, que ce soit en argent ou non, est considérée comme revenu imposable et devra être incluse dans le formulaire 1099-NEC si vos revenus totaux de Plexus dépassent les 600 \$ US.

Pour le Canada : Chaque participant est le seul responsable de déclarer et de payer tout impôt payable en lien avec la réception d'un prix.

Pour le Mexique : Aux fins de déclaration de revenus, la valeur de n'importe quelle récompense, prix ou offre, que ce soit en argent ou non, est considérée comme revenu imposable et sera traitée selon les directives décrites ici : <https://www.sat.gob.mx/home>.

7. LES GAGNANTS POTENTIELS DU CONCOURS SERONT SUJETS À VÉRIFICATION PAR LE COMMANDITAIRE, DONT LES DÉCISIONS SERONT DÉFINITIVES ET EXÉCUTOIRES (SANS AUCUN DROIT D'APPEL) POUR TOUTES QUESTIONS RELATIVES AU PRÉSENT CONCOURS, À CONDITION QUE TELLES DÉCISIONS SOIENT RAISONNABLES.

8. Conditions d'inscription et libération du participant

Chaque personne qui inscrit sa participation consent à : (a) se conformer et être lié par les présents Règlements officiels, et par les décisions du Commanditaire, qui seront définitives et exécutoires (sans aucun droit d'appel) relativement à toutes les questions en lien avec le présent Concours; (b) libérer et exonérer le commanditaire et chacun de ses parents, filiales et entreprises affiliées, les fournisseurs du prix, ainsi que tous autres organismes responsables de commanditer, de conduire, d'administrer, de publiciser ou de promouvoir le Concours, ainsi que tous leurs anciens et présents, dirigeants, administrateurs, employés, agents et représentants (collectivement, les « **Parties libérées** ») contre toutes réclamations, dépenses et responsabilités, y compris (excepté là où elles sont interdites) mais sans y être limitées, à la négligence et aux dommages-intérêts de quelque nature que ce soit aux personnes physiques et aux biens, atteinte à

la vie privée (appropriation, intrusion, divulgation publique de faits privés, présentation sous un mauvais jour au public, ou toute autre théorie juridique), diffamation, médisance, calomnie, violation du droit à l'image et à la publicité, contrefaçon de la marque déposée, du droit d'auteur ou de tout autre droit de propriété intellectuelle, dommages matériels, ou décès ou blessures corporelles découlant ou en lien avec la soumission ou la création de l'inscription du participant, la participation au Concours, l'acceptation, l'utilisation normale ou l'utilisation abusive du prix et/ou de l'émission, l'exploitation ou l'utilisation de l'inscription; et (c) indemniser, défendre, et exonérer les Parties libérées contre une ou toutes réclamations, dépenses et responsabilités (incluant les honoraires raisonnables d'un avocat) découlant de ou relativement à la participation d'un participant au Concours et/ou l'acceptation, l'utilisation normale ou l'utilisation abusive du prix par un participant.

9. Conditions et libération du participant

Chaque participant consent à : (a) se conformer et être lié par les présents Règlements officiels, et par les décisions du Commanditaire, qui seront définitives et exécutoires (sans aucun droit d'appel) relativement à toutes les questions en lien avec le présent Incitatif; (b) libérer et exonérer le commanditaire et chacun de ses parents, filiales et entreprises affiliées, les fournisseurs du prix, ainsi que tous autres organismes responsables de commanditer, de conduire, d'administrer, de publiciser ou de promouvoir l'Incitatif, ainsi que tous leurs anciens et présents, dirigeants, administrateurs, employés, agents et représentants (collectivement, les « **Parties libérées** ») contre toutes réclamations, dépenses et responsabilités, y compris (excepté là où elles sont interdites) mais sans y être limitées, à la négligence et aux dommages-intérêts de quelque nature que ce soit aux personnes physiques et aux biens, atteinte à la vie privée (appropriation, intrusion, divulgation publique de faits privés, présentation sous un mauvais jour au public, ou toute autre théorie juridique), diffamation, médisance, calomnie, violation du droit à l'image et à la publicité, contrefaçon de la marque déposée, du droit d'auteur ou de tout autre droit de propriété intellectuelle, dommages matériels, ou décès ou blessures corporelles découlant ou en lien avec la soumission ou la création de l'inscription du participant, la participation à l'Incitatif, l'acceptation, l'utilisation normale ou l'utilisation abusive du prix et/ou de l'émission, l'exploitation ou l'utilisation de l'inscription; et (c) indemniser, défendre, et exonérer les Parties libérées contre une ou toutes réclamations, dépenses et responsabilités (incluant les honoraires raisonnables d'un avocat) découlant de ou relativement à la participation d'un participant à l'Incitatif et/ou l'acceptation, l'utilisation normale ou l'utilisation abusive du prix par un participant.

10. Publicité

Excepté là où la loi l'interdit, la participation au présent Concours constitue le consentement du gagnant à ce que le Commanditaire et ses agents puissent utiliser le nom du gagnant, ses portraits ou photographies, sa voix, ses opinions, sa ville natale et/ou sa ville, province, état ou territoire de résidence, à des fins promotionnelles en lien avec le présent Concours, dans tout média, mondialement, sans autres avis, paiement ou considération de toute nature que ce soit. Par les présentes, lorsque requis, le gagnant accorde au commanditaire une licence illimitée, libre de toute redevance, non-exhaustive, perpétuelle et irrévocable d'utiliser le nom du gagnant, ses portraits et photographies, sa voix, ses opinions, ainsi que sa ville natale et/ou sa ville, province, état ou territoire de résidence, aux fins de promouvoir le Concours, dans toute forme de média, mondialement, sans aucun autre avis, paiement ou compensation de quelque nature que ce soit. Là où la loi interdit tel consentement, le commanditaire devra demander la permission du gagnant avant d'utiliser son nom, ses portraits et/ou photographies à des fins de publicité du Concours.

11. Conditions générales

Dans toute la mesure permise par la loi, le Commanditaire se réserve le droit, à son unique et absolue discrétion, et toujours dans l'intérêt du gagnant, d'annuler, de suspendre et/ou de modifier le Concours, ou toute composante de tel Concours (incluant, sans y être limité, les présents Règlements officiels) dans l'éventualité d'une fraude, de difficultés ou défaillances techniques ou de tout autre facteur hors du contrôle raisonnable du commanditaire, qui viendrait porter atteinte à l'intégrité ou au fonctionnement légitime du Concours, tel que déterminé par le commanditaire, à son unique et absolue discrétion. L'incapacité du commanditaire d'appliquer ou de faire exécuter toute provision des présents Règlements officiels ne constituera en rien une renonciation à telle provision. Dans l'éventualité d'une divergence ou d'une contradiction entre les conditions et modalités des présents Règlements officiels et toutes autres divulgations ou autres énoncés contenus dans tout matériel en lien avec le Concours, les conditions et modalités des présents Règlements officiels auront préséance et priorité, régiront et prévaudront.

12. Limitations de responsabilités

Les Parties libérées ne sauront être tenues responsables pour : (a) toute information incorrecte ou erronée, qu'elle ait été causée par tout participant, par une erreur d'impression ou par l'un ou l'autre des équipements ou programmes associés au Concours ou à son usage; (b) des défaillances techniques de toute nature, (incluant, sans s'y limiter, les dysfonctionnements, les interruptions ou les déconnexions des lignes téléphoniques ou du matériel réseau ou des logiciels des réseaux); (c) toute intervention humaine non-autorisée dans toute portion du processus d'inscription ou du Concours; (d) de toute erreur technique ou humaine pouvant survenir dans l'administration du

Concours ou dans le processus d'inscription; ou (e) toute blessure ou dommages aux personnes ou aux biens, pouvant avoir été causés, directement ou indirectement, en tout ou en partie, par l'inscription du participant au Concours, ou par la réception, l'utilisation normale ou l'utilisation abusive de tout prix.

13. Litiges

Chaque participant reconnaît que tous litiges, réclamations et causes d'action découlant ou en lien avec le présent Concours, ou à tout prix attribué, doivent être résolus individuellement, sans recours à aucune forme d'action collective. Tous litiges, réclamations et causes d'action découlant ou en lien avec ce Concours, ou tout prix attribué, devront être résolues exclusivement par :

Aux États-Unis : Les lois de l'État de l'Arizona, États-Unis, sans donner effet à tout choix de loi ou règle de conflit de lois (que ce soit de l'État de l'Arizona, États-Unis, ou de toute autre juridiction), qui entraînerait l'application des lois de toutes juridictions autres que celles de l'État de l'Arizona, États-Unis.

Au Canada : Les lois, statuts, ordonnances, règles et règlements applicables seront régis par les lois matérielles de la province de l'Ontario et les lois fédérales canadiennes applicables, sans égard aux principes de conflits de lois. Les parties s'entendent expressément à l'effet que les juridictions et les compétences seront exclusivement celles des tribunaux fédéraux et provinciaux situés à Toronto, Ontario, Canada. **POUR LES RÉSIDENTS DU QUÉBEC SEULEMENT** : Tout litige concernant la conduite ou l'organisation d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux, aux fins de décision définitive. Tout litige quant à l'attribution d'un prix peut être soumis au Département légal de Plexus, mais dans l'unique but d'aider les parties à parvenir à un règlement.

Au Mexique : Tous litiges, réclamations et causes d'action, présentés librement par les individus eux-mêmes, seront régis et interprétés selon les lois matérielles en vigueur aux États-Unis Mexicains, et plus spécifiquement en vertu des lois applicables de Guadalajara, Jalisco, ainsi qu'aux juridictions des Cours de Guadalajara, Jalisco, en renonciation à toute autre juridiction correspondante en regard de leur actuel ou futur lieu légal de résidence.

Tous les problèmes et questions concernant l'élaboration, la validité, l'interprétation et l'applicabilité des présents Règlements officiels, ou concernant les droits et obligations du participant et du commanditaire dans le cadre du présent Concours, seront régis et interprétés conformément aux lois de l'État de l'Arizona, États-Unis, sans donner effet à un choix de loi ou à des règles de conflit de lois (que ce soit de l'État de l'Arizona, États-Unis, ou de toute autre juridiction), ce qui entraînerait l'application des lois de toute juridiction autre que l'État de l'Arizona, États-Unis.

14. Renseignements personnels des participants

Les renseignements recueillis auprès des participants sont assujettis à la Politique de confidentialité du Commanditaire, qui est disponible pour consultation à <https://shop.plexusworldwide.com/privacy-policy> ou autres sous-domaines de ce site Internet.

15. Résultats du Concours

Pour obtenir la liste des gagnants du Concours, faire parvenir une enveloppe pré-adressée à la main et pré-affranchie à : Winners List – 2025 Rising Leaders Retreat Bahamas Contest, Plexus Worldwide, LLC, 9145 E Pima Center Parkway, Scottsdale, AZ 85258. Les demandes doivent être reçues au plus tard le 31 janvier 2025. Les résidents canadiens peuvent omettre l'affranchissement de retour.